

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

CCAS  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération n°2022-05-16-2a**

**L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le SEIZE MAI**

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Nadine CABANEL, Sandrine MORONI, Gilbert SORIA et Marie SANCHEZ.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL  
Mme Carole MAUREL à M. Gilbert SORIA  
Mme Monique BORGHESI à Mme Nadine CABANEL

Absente excusée :

Mme Yvette DESENLIS.

**Objet : Séjour scolaire : participation financière**

Une demande d'aide financière est formulée par une administrée pour permettre à son enfant de participer à un séjour scolaire, organisé par le collège Victor HUGO de BESSAN du 20 au 25 mai prochains.

Considérant la situation financière précaire du foyer, (mère isolée avec trois enfants), une participation financière à hauteur de 50 euros est requise pour permettre à cet élève de partir en Auvergne.

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**ACCORDE** une aide financière d'un montant de 50 euros pour le foyer concerné qui sera versé directement au collège Victor Hugo de Bessan.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Madame Pascale GENIEIS-TORAL**  
**Vice-Présidente du CCAS de Vias**

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Affiché le :

Transmis au Représentant de l'Etat le :

**23 MAI 2022**

